



Proposition de reclassement

Par **saida75**, le **19/04/2009** à **20:25**

Bonjour,
Dans le cadre d'un licenciement économique, on me propose un reclassement dans les conditions suivantes : descriptif des tâches à 90 % identique à celui que j'occupe actuellement mais en statut non cadre (aujourd'hui je suis cadre) et avec un salaire brut inférieur de 40 % à celui que je perçois aujourd'hui - par ailleurs suppression des rtt (10 jours par an) et d'une prime de 10 % mensuelle intitulée "heures supplémentaires exonérées".
Cette proposition est-elle juridiquement attaquable ?
merci de votre réponse rapide, le compteur temps tourne et je dois me prononcer dans quelques jours sur cette proposition.